

**PROCES-VERBAL REDUIT  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

---

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du Conseil Municipal du lundi 27 février 2017.**

Le vingt-sept février deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt et un février deux mille dix-sept s'est réuni en séance publique.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Murielle DUFLOS, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Nicole SIEPI, M. David AIMÉ, Mme Sylvie GUIGON, M. Jean-Claude PINQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Christine ROBERT, M. Claude MATHON, Adjoints.

M. Maurice CZARNECKI, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, M. Jean-Marc CHAILLIOU, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Franck GAILLOT, M. Marcel LALLIOT, Mme Armandine MARTINEZ, Mme Jeannine VATIN, M. Laurent ACHITE-HENNI, Mme Céline LAURENT, M. Dominique COUVREUR, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

Mme Maryse GINGUENE	à	Mme Anne-Marie BESNOUIN
M. Daniel HEQUET	à	M. Maurice CZARNECKI
Mme Caroline OLIVIER	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Laurence TEREFENKO	à	Mme Nicole SIEPI
Mme Christelle BENDADDA	à	Mme Jennifer BALLAND
Mme Barbara LEVESQUE	à	M. Sylvain LANDEMAINE
M. Lionel ROUX	à	M. Laurent ACHITE-HENNI
Mme Patricia DESBATS	à	M. Dominique COUVREUR

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

M. Franck GAILLOT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

## LE CONSEIL MUNICIPAL :

**049.02.2017 BATIMENT: TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET REHABILITATION D'UN LOCAL COMMUNAL EN LOGEMENT LOCATIF – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 (DETR).**

**Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'État au taux maximum pour les travaux d'accessibilité aux bâtiments communaux et des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en logement locatif, et présentés dans le plan de financement ci-dessous :

CATEGORIES D'OPERATIONS	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET HT	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET TTC
Accessibilité aux bâtiments communaux	<b>1.Travaux d'accessibilité : mise aux normes PMR et contrôle d'accès d'établissements publics - hors travaux de sécurisation</b>	<b>165 389 €</b>	<b>198 467 €</b>
	<i>Groupe scolaire Lameth</i>	8 401 €	10 081 €
	<i>Groupe scolaire Les Vignes</i>	6 655 €	7 986 €
	<i>Groupe scolaire La Ravinière</i>	8 417 €	10 100 €
	<i>Mini-crèche Petits Pas</i>	7 603 €	9 124 €
	<i>Forum des Arts et Loisirs</i>	95 833 €	115 000 €
	<i>Cabinet médical</i>	38 480 €	46 176 €
Réhabilitation des bâtiments communaux en logements locatifs	<b>2.Travaux de réhabilitation d'un local communal en logement locatif</b>	<b>53 844 €</b>	<b>64 613 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>219 233 €</b>	<b>263 080 €</b>

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	MONTANT	TAUX
<b>TOTAL COUT TRAVAUX HT - Accessibilité bâtiments communaux</b>	<b>165 389 €</b>	<b>100%</b>
Subvention escomptée au titre de la DETR	39 693 €	24%
Subvention escomptée au titre du FSIL	93 040 €	56%
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>132 733 €</b>	<b>80%</b>
Part Ville - autofinancement	32 656 €	20%

<b>TOTAL COUT TRAVAUX HT - Réhabilitation d'un local communal en logement locatif</b>	<b>53 844 €</b>	<b>100%</b>
Subvention escomptée au titre de la DETR	21 538 €	40%
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>21 538 €</b>	<b>40%</b>
Part Ville - autofinancement	32 306 €	60%

**Décide à l'unanimité** de prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité de subventions et le taux réellement attribué, et à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet.

**050.02.2017 PROJET DE SECURISATION ET DE MISE AUX NORMES DES BATIMENTS PUBLICS 2017 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2017 DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS.**

**Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter une dotation de l'État au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments communaux au taux maximum et présentés dans le plan de financement ci-dessous :

NATURE DES TRAVAUX SUR LES EQUIPEMENTS PUBLICS	MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX HT	MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX TTC
Mise aux normes accessibilité et sécurisation - Groupe scolaire Lameth	20 901 €	25 081 €
Mise aux normes accessibilité et sécurisation - Groupe scolaire Les Vignes	19 155 €	22 986 €
Mise aux normes accessibilité et sécurisation - Groupe scolaire La Ravinière	20 917 €	25 100 €
Mise aux normes accessibilité et sécurisation - Mini-crèche Petits Pas	10 937 €	13 124 €
Mise aux normes accessibilité - Forum des Arts et Loisirs	95 833 €	115 000 €
Sécurisation - Hôtel de ville	17 241 €	20 690 €
Mise aux normes accessibilité - Cabinet médical	38 480 €	46 176 €
<b>TOTAL</b>	<b>223 464 €</b>	<b>268 157 €</b>

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	MONTANT	TAUX
<b>TOTAL COUT TRAVAUX HT (accessibilité et sécurisation)</b>	<b>223 464 €</b>	<b>100%</b>
Subvention escomptée au titre de la DETR	39 693 €	18% <i>24% des travaux accessibilité</i>
Subvention escomptée au titre du FSIL	139 500 €	62%
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>179 193 €</b>	<b>80%</b>
Part Ville - autofinancement	44 271 €	20%

**Décide à l'unanimité** de prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité de subventions et le taux réellement attribué, et à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet.

#### 051.02.2017 ENVIRONNEMENT

#### AVIS DE LA COMMUNE D'OSNY CONCERNANT L'ACTUALISATION DE L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE AU SUJET DU PROJET DE LIGNE A 400 KV CERGY-TERRIER 3.

**Décide à l'unanimité** de confirmer son avis défavorable à ce dernier projet porté par RTE en raison des éléments suivants :

- L'absence d'information sur les nuisances sonores et électriques engendrées par l'augmentation du voltage de la ligne électrique passant de 225 kV à 400 kV ;
- La proximité des lignes RTE avec les secteurs péri-urbains du Fond de Chars et de l'Impasse des Hayettes ;
- Le peu d'information sur l'organisation des travaux nécessaires au renforcement des fondations des pylônes ;
- La non prise en compte de la demande de la commune d'étudier une solution alternative ou d'enfouissement du faisceau des 3 lignes RTE.

Fait à Osny, le 2 mars 2017.

Le maire,



*[Signature]*  
Jean-Michel LEVESQUE